

AIDE-MÉMOIRE | COURTAGE EN INFONUAGIQUE

EN TANT QUE COURTIER EN INFONUAGIQUE, LE CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ) VOUS PERMET :

- ▶ De vous abonner à des solutions infonuagiques préqualifiées, provenant de multiples fournisseurs et répondant à des exigences reconnues en matière de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels
- ▶ De bénéficier de conditions contractuelles et de prix déjà négociés
- ▶ D'acquérir ces solutions grâce à un processus simplifié, c.-à-d. un contrat de gré à gré, et ce, peu importe le montant concerné
- ▶ De bénéficier d'un suivi en continu de la conformité au cadre légal ainsi qu'aux obligations en matière de sécurité de l'information du gouvernement

Consultez le site Web du CSPQ pour connaître l'offre de [courtage en infonuagique](#).

CLIENTÈLE ADMISSIBLE :

- ▶ Les ministères et organismes visés à l'article 4 de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) et assujettis à l'article 48 du Règlement sur les contrats en matière de technologies de l'information
- ▶ Les organismes visés à l'article 7 de la LCOP, après avoir dûment adopté une politique sur les conditions de leurs contrats leur permettant de conclure ce type de contrat de gré à gré
- ▶ Les organismes municipaux visés par les dispositions législatives à cet effet
- ▶ Les organisations visées par l'article 8 de la Loi sur le Centre de services partagés du Québec

LE CATALOGUE D'OFFRES INFONUAGIQUES CONTIENT :

- ▶ La liste des solutions infonuagiques qualifiées et leurs caractéristiques
- ▶ Les prix à jour
- ▶ Les conditions contractuelles applicables aux contrats
- ▶ Les informations concernant la sécurité des solutions
- ▶ Les lieux d'hébergement autorisés pour les renseignements personnels
- ▶ Les ententes-cadres signées par les fournisseurs

Accédez au catalogue par le biais du [Portail d'approvisionnement](#), en suivant le chemin : Produits et services/Technologies de l'information (Catalogue d'offres infonuagiques).

LORS DES REPRÉSENTATIONS AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE POUR LEURS SOLUTIONS QUALIFIÉES, LES FOURNISSEURS S'ENGAGENT À :

- ▶ Fournir des informations sur les solutions respectant en tout point les informations publiées au Catalogue, notamment les prix
- ▶ Répondre aux questions techniques et contractuelles concernant leurs solutions
- ▶ Respecter les conditions de l'entente-cadre signée avec le CSPQ

ÉTAPES À SUIVRE POUR CONCLURE UN CONTRAT AVEC UN FOURNISSEUR :

1. Définir ses besoins
2. Consulter le Catalogue d'offres infonuagiques
3. Établir une liste de solutions conformes aux besoins
4. Déterminer le choix le plus avantageux en vertu de la réglementation ou des dispositions légales applicables
5. Conclure un contrat spécifique

Pour plus de détails, consulter le [Guide de l'utilisateur](#).

Votre choix est fait? Demandez au Courtier en infonuagique de planifier une rencontre de démarrage pour la préparation de votre contrat.

ÊTRE PRÊT POUR UNE RENCONTRE DE DÉMARRAGE AVEC LE COURTIER EN INFONUAGIQUE ET LE FOURNISSEUR, C'EST :

- ▶ Avoir choisi ses solutions infonuagiques et son fournisseur
- ▶ Avoir déterminé la durée du contrat et les quantités requises
- ▶ Avoir pris connaissance des conditions contractuelles applicables présentées à la section « Conditions contractuelles » des fiches des fournisseurs, incluant le gabarit de contrat, l'annexe modificative et les conditions du fournisseur
- ▶ Avoir obtenu l'autorisation de son dirigeant d'organisme, lorsque requis

Des questions? N'hésitez pas à contacter l'équipe du Courtier en infonuagique :

Centre de services partagés du Québec

Direction générale des services en gestion contractuelle

Courriel : courtier.infonuagique@cspq.gouv.qc.ca

Téléphone du service à la clientèle : 1 888 588-5438